

RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES

***FEDERATION DES
ŒUVRES LAIQUES
DE LOT-ET-
GARONNE***

Exercice clos le 31 décembre 2025

SOMMAIRE

1. RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
2. COMPTES ANNUELS
3. RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES





Expertise Comptable
Audit & Conseil

Associés
Commissaires aux comptes

Eric CHAVANON

Vincent MICHAUD

Aurélie LAMARQUE

Eric BOISSEL

Barbara OLLÉ-MAUREL

FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE LOT-ET-GARONNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la Fédération des Œuvres Laïques de Lot-Et-Garonne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE LOT-ET-GARONNE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03, relatif à la modernisation des états financiers, exposées dans la partie « Règles et Méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère

755, avenue du Général Leclerc
47000 AGEN
Tél : 05 53 77 97 79
auditso@orcom.fr

ORCOM AUDIT RSO

Société de Commissaires
aux Comptes membre de la
Compagnie Régionale des
Commissaires aux comptes
de Grande Aquitaine

S.A.S AU CAPITAL DE 75.000 €
RCS AGEN 393 376 140
N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :
FR 48 393 376 140

raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les méthodes de détermination de la valeur d'inventaire des immobilisations, des amortissements et des créances, ainsi que les modalités de rattachement et de traitement des subventions, qui sont décrites dans l'annexe dans la note « Règles et méthodes comptables ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agen, le 22 mai 2026

Pour ORCOM AUDIT RSO,



A. LAMARQUE

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grande Aquitaine

Bilan Actif ASSOC. FOL 47 - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

ACTIF	Brut 2025	Amortissement 2025	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement				
Actif immobilisé				
Immobilisation incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	53 224,45	50 483,11	2 741,34	5 797,15
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrain	1 407 033,47	40 321,53	1 366 711,94	1 369 212,70
Constructions	19 944 809,28	13 638 614,11	6 306 195,17	7 005 513,40
Installations techniques, matériel et outillage industriel	654 451,42	482 955,38	171 496,04	143 040,13
Autres immobilisations corporelles	1 125 747,27	952 819,43	172 927,84	204 100,08
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	999,00		999,00	999,00
Créances rattachées à des participations	327,15		327,15	327,15
Autres titres immobilisés	160 578,30		160 578,30	93 708,05
Prêts	575 390,85	66 672,00	508 718,85	530 390,85
Autres immobilisations financières	350,00		350,00	454,00
TOTAL II	23 922 911,19	15 231 865,56	8 691 045,63	9 353 542,51
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	56 618,63		56 618,63	53 274,78
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	402 049,00	127 880,59	274 168,41	353 024,14
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	445 989,74	7 830,04	438 159,70	792 139,76
Charges constatées d'avance	44 831,79		44 831,79	109 911,69
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	4 097 968,98		4 097 968,98	3 288 977,36
TOTAL III	5 047 458,14	135 710,63	4 911 747,51	4 597 327,73
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	28 970 369,33	15 367 576,19	13 602 793,14	13 950 870,24

Bilan Passif ASSOC. FOL 47 - Périodes de : 01/2025 à 12/2025
--

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	5 385 140,48	5 302 018,31
Fonds propres complémentaires	56 840,78	56 840,78
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 376 110,85	1 376 110,85
Résultat en attente d'affectation		
Excédent ou déficit de l'exercice	126 373,61	83 122,17
Situation nette (sous total)	6 944 465,72	6 818 092,11
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	678 805,12	424 016,46
Provisions réglementées	782 266,13	782 266,13
TOTAL I	8 405 536,97	8 024 374,70
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	45 548,00	43 750,00
TOTAL II	45 548,00	43 750,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques	278 688,73	278 313,02
Provisions pour charges		
TOTAL III	278 688,73	278 313,02
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 902 336,01	4 357 030,68
Emprunts et dettes financières diverses	21 127,27	31 167,55
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	273 240,26	251 760,58
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	284 184,90	413 713,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 717,10	22 783,79
Autres dettes	27 117,78	123 745,54
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	185 057,83	202 917,25
Produits constatés d'avance	161 238,29	201 314,13
TOTAL IV	4 873 019,44	5 604 432,52
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	13 602 793,14	13 950 870,24

Compte de Résultat
ASSOC. FOL 47 - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	59 272,26	100 347,80
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	69 417,40	90 895,01
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestation de service	4 406 876,15	4 000 965,14
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	855 066,41	690 307,77
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	8 519,61	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	2 391,98	
Contributions financières	2 575,81	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	62 249,35	67 741,38
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	8 932,00	
Autres produits	12 087,42	391 439,87
TOTAL I	5 487 388,39	5 341 696,97

CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	241,62	750,49
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 187 313,31	2 147 254,56
Aides financières	89 494,00	
Impôts, taxes et versements assimilés	164 431,97	166 354,19
Salaires	1 324 910,28	1 405 068,11
Cotisations sociales	349 197,86	344 702,84
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	937 621,29	885 930,88
Dotations aux provisions	16 971,07	48 775,65
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés	17 000,00	43 750,00
Autres Charges	43 936,50	150 378,70
TOTAL II	5 131 117,90	5 192 965,42

1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	356 270,49	148 731,55
---	-------------------	-------------------

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	211,19	378,42
Autres intérêts et produits assimilés	2 976,86	2 203,99
Reprises sur dépréciations et provisions		
TOTAL III	3 188,05	2 582,41

CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	97 313,21	122 072,19
TOTAL IV	97 313,21	122 072,19

2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-94 125,16	-119 489,78
--------------------------------------	-------------------	--------------------

3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	262 145,33	29 241,77
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	3 298,28	187 450,75
TOTAL V	3 298,28	187 450,75
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	27 173,00	27 594,35
TOTAL VI	27 173,00	27 594,35
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-23 874,72	159 856,40
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	111 897,00	105 976,00
Total des produits (I+III+V)	5 493 874,72	5 531 730,13
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	5 367 501,11	5 448 607,96
EXCEDENT OU DEFICIT	126 373,61	83 122,17
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	36 297,00	32 787,42
TOTAL	36 297,00	32 787,42
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	36 297,00	32 787,42
TOTAL	36 297,00	32 787,42

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE LOT ET GARONNE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'ANNEE 2025

PREAMBULE

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice est de 13 602 793.14€.

Le résultat net comptable est un excédent de 126 373.61€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

OBJET SOCIAL

La Fédération a pour but, au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes. Elle fédère et rassemble des personnes morales et des membres animés de ce même esprit.

NATURE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

La Fédération participe à l'élaboration démocratique et à la mise en œuvre des politiques publiques, d'éducation, de formation, d'action culturelle, sportive et sociale sur le territoire départemental. Mouvement d'éducation populaire, elle se donne pour mission d'être un mouvement d'éducation laïque, un mouvement social, un mouvement d'idées et une organisation de l'économie sociale.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Afin de réaliser ses objectifs, la Fédération dispose de plusieurs biens immobiliers, dont elle est propriétaire, qu'elle exploite pour ses activités propres ou loue à d'autres associations, et de conventions de partenariat pour les biens dont elle n'est pas propriétaire. Pour mener à bien ses missions, elle a employé 52.02 ETP salariés au 31/12/2025.

Libellé	Adresse	Catégorie	Année d'acquisition	Exploitation
Siège	108 rue Fumadelles 47000 Agen	Administration	1968/1974	Exploitation propre
Camietta	420 rte de Souhara 64122 Urrugne	Centre de vacances	2010	Exploitation propre
Ispe Larrigade	6089 rte des lacs 40600 Biscarrosse	Centre de vacances	1984	Exploitation propre
Rue de la Masse	39 à 41 rue de la Masse 47000 Agen	Ets hébergement	1973	Loué à Solincité
Foyer la Couronne	14 rue du Docteur Louis Brocq 47550 Boé	Ets médico social	1973/1974	Loué à l'ALGEEI
Foyer la Ferrette	Lieu dit la Ferrette 47330 Castillonnès	Ets médico social	2001	Loué à l'ALGEEI
CMPP Villeneuve	34 av Ernest Laffont 47300 Villeneuve sur Lot	Ets médico social	1999	Loué à l'ALGEEI
Foyer les Cigalons	6 rue de l'Eglise 40170 Lit et Mixe	Ets médico social	1983	Loué à l'ALGEEI
Serbat	Lieu dit Serbat 47340 Laroque Timbaut	Divers	1980	Loué à l'ALGEEI par bail emphytéotique
Artigues	65710 Campan	Centre de vacances		Convention de partenariat d'exploitation avec l'ADPEP 65

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-03 du 07 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers dont le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'activité
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Changement de réglementation comptable :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charges
- La modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature
- De nouveaux modèles d'états financiers

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

Anciens comptes	Nouveaux Comptes	Montants comptabilisés
777000 Quote part des subventions d'investissement	747000 Quote part des subventions d'investissement	195 211.34€
75719... Prestation au groupement	708800 Autres produits d'activités annexes	231 218.62€
758... Autres produits divers	708880 Produits divers des activités annexes	179 098.46€
791... Transfert de charges	758700 Indemnités d'assurance	12 087.42€

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Valorisation

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Pour chaque catégorie d'immobilisation, l'analyse du caractère décomposable ou non est faite lors de son enregistrement. Ainsi une immobilisation qui possède un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente est identifiée par composant.

Les frais d'acquisition (Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles) ont été constatés en charge sur option.

Amortissement

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis sur la base de leur durée réelle d'utilisation prévue par l'entreprise.

Participation, créances rattachées et autres titres immobilisés

Valorisation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat.

Les frais d'acquisition (Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières) ont été constatés en charge sur option.

Dépréciation

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Dépréciation

Des dépréciations sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité pouvant exister à la date de clôture des comptes.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

Convention de Financement

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits de l'association lorsque :

- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur
- Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties

Les subventions de fonctionnement accordées pour plusieurs exercices à l'association sont réparties en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

Les subventions d'investissement ayant servi à financer des biens enregistrés à l'actif en immobilisations corporelles et amortissables sont reprises au compte de résultat de chaque exercice au rythme de l'amortissement des biens financés.

Les subventions d'investissement ayant servi à financer des biens enregistrés à l'actif en immobilisations corporelles et non amortissables sont inscrites au passif dans les fonds associatifs.

Les opérations de l'exercice se résument ainsi :

	Charges	Produits	Résultat	Rappel 2024
Opérations d'exploitation	5 131 117.90 €	5 487 388.39 €	356 270.49 €	148 731.55 €
Opérations financières	97 313.21 €	3 188.05 €	-94 125.16 €	-119 489.78 €
Opérations exceptionnelles	139 070.00 €	3 298.28 €	-135 771.72 €	53 880.40 €
Total	5 367 501.11 €	5 493 874.72 €	126 373.61 €	83 122.17 €

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations	Immobilisations au 1er Janvier 2024	Acquisitions de l'Exercice 2025	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2025	Immobilisations au 31 Décembre 2025
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques, ...	53 224.45			53 224.45
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 315 163.54			1 315 163.54
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	88 761.93	3 108.00		91 869.93
Constructions sur sol propre	19 468 024.28	76 940.40		19 544 964.68
Constructions sur sol d'autrui	399 844.60			399 844.60
Installations, matériel et outillage techniques	599 951.11	54 500.31		654 451.42
Autres immobilisations corporelles	1 112 122.76	13 624.51		1 125 747.27
Immobilisations financières				
	692 551.05	46 698.25	1 604.00	737 645.30
TOTAL GENERAL	23 729 643.72	194 871.47	1 604.00	23 922 911.19

L'augmentation de la ligne « Constructions » concerne principalement l'achat d'un entrepôt pour le stockage de nos archives et de notre matériel.

L'augmentation de la ligne « Installations techniques Matériel et outillage » concerne du matériel acheté pour les différents Centre de Vacances dont un four collectif pour le centre de Biscarrosse et le remplacement de la SSI de Camieta.

L'augmentation de la ligne « Autres immobilisations » concerne l'acquisition de matériels divers pour les centres de vacances.

L'augmentation de la ligne « Immobilisations financières » concerne un prêt consenti à l'APACAM de 45 000.00€ remboursable sur un an.

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Libellé	Amortissements Début d'Exercice 2025	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Amortissements Fin d'Exercice 2025
Amortissements des Immobilisations incorporelles :				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val	47 427.30	3 055.81		50 483.11
Total Amortissements Immobilisations incorporelles (I) :	47 427.30	3 055.81		50 483.11
Amortissements des Immobilisations corporelles :				
Agencements et aménagements de terrains	34 712.77	5 608.76		40 321.53
Constructions	12 462 510.88	776 258.63		13 238 769.51
Constructions sur sol d'autrui	399 844.60			399 844.60
Installations techniques, matériel et outillage industriels	456 910.98	26 044.40		482 955.38
Autres immobilisations corporelles	612 467.24	46 895.69		659 362.93
Autres Immobilisations	232 558.47	8 511.10		241 069.57
Total Amortissements Immobilisations corporelles (II) :	14 199 004.94	863 318.58		15 062 323.52
Amortissements Immobilisations mises en concession (III) :				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	14 246 432.24	866 374.39		15 112 806.63

CALCUL DES AMORTISSEMENTS

Durée d'amortissement pratiquée

Licences, brevets, logiciels	De 1 à 5 ans
Acquisition de bâtiments	De 20 à 50 ans
Gros œuvres (charpente, maçonnerie)	De 20 à 50 ans
Toiture	De 20 à 30 ans
Façades	De 15 à 25 ans
Ascenseur	15 ans
Électricité	De 10 à 20 ans
Climatisation, chauffage	De 10 à 20 ans
Plomberie, sanitaires	De 10 à 15 ans
Protection incendie	De 5 à 10 ans
Menuiseries	De 10 à 20 ans
Peintures, revêtements de sols	De 5 à 10 ans
Carrelages	De 15 à 20 ans
VRD, espaces verts	De 20 à 30 ans
Honoraires	De 20 à 50 ans
Gros matériels	De 5 à 10 ans
Outillage	De 3 à 10 ans
Matériel de transports	De 3 à 10 ans
Matériel de bureau	De 3 à 5 ans
Matériel informatique	De 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Mobilier autres (hébergements, etc.)	De 5 à 10 ans

Ces durées sont données à titre indicatif, chaque immobilisation étant traitée au cas par cas selon sa durée de vie estimée. Cette durée de vie est éventuellement révisée chaque année lors des opérations de clôture.

TABLEAU DES FONDS ASSOCIATIFS

Fonds propres	Solde au 31 décembre 2024	Acquisitions de l'Exercice 2025	Diminutions de l'Exercice 2025	Solde au 31 Décembre 2025
Fonds				
Fonds associatifs sans droits de reprise	2 095 387.96	83 122.17		2 178 510.13
Réserves statutaires	3 263 471.13			3 263 471.13
Reports à nouveaux	1 376 110.85			1 376 110.85
Résultat de l'exercice	83 122.17	126 373.61	83 122.17	126 373.61
S/T Fonds	6 818 092.11	209 495.78	83 122.17	6 944 465.72
Subventions				
Subventions d'investissements	1 251 432.38	450 000.00	9 311.87	1 692 120.51
Amortissements des subventions	-827 415.92	-195 211.34	-9 311.87	-1 013 315.39
S/T Subventions	424 016.46	254 788.66	0.00	678 805.12
Diff réalisation éléments d'actifs	537 332.23			537 332.23
Diff réalisation des valeurs mobilières	244 933.90			244 933.90
Amortissements dérogatoires				
TOTAL GENERAL	8 024 374.70	464 284.44	83 122.17	8 405 536.97

TABLEAU DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS

Libellé	Montant Début d'Exercice 2025	Dotations 2025	Reprises 2025	Montant Fin d'Exercice 2025
Provisions pour risques :				
IFC	209 596.66		2 465.88	207 130.78
Risques divers	68 716.36	34 358.86	31 517.27	71 557.95
Immos financières	66 672.00			66 672.00
Provisions pour créances douteuses :				
Clients	67 802.92	71 246.90	11 169.23	127 880.59
Débiteurs divers	7 830.04			7 830.04
TOTAL GENERAL	420 617.98	105 605.76	45 152.38	481 071.36

Parmi les provisions pour risques, figure la provision pour départ à la retraite des salariés de l'Association pour un montant à la clôture de l'exercice de 207 130.78€. Cette évaluation a été faite selon la méthode rétrospective des unités de crédits projetés (IAS 19) en tenant compte des paramètres suivants :

- Taux d'actualisation de 4.2 % ;
- Turn-over..... Faible
- Départ à l'âge de 64 ans
- Table de mortalité INSEE 2020-2022
- Augmentation des salaires 1% constant

Les indemnités chiffrées incluent les charges sociales correspondantes.

L'engagement de la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques de Lot et Garonne de soutenir certaines associations affiliées se traduit par la constatation de dépréciations ou de provisions évaluées en fonction des fonds propres au 31 décembre 2025 et de la capacité de remboursement des associations concernées.

Ainsi au 31 décembre 2025 sont constatées :

- Une dépréciation concernant un prêt consenti aux Ateliers Protégés de Garonne qui fait l'objet d'une liquidation judiciaire pour un montant de 66 672,00€.

ETAT DES CREANCES

CREANCES	Montant brut 31/12/2025	A un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 326.15		1 326.15
Prêts	575 390.85	45 000.00	530 390.85
Autres immobilisations financières	160 928.30		160 928.30
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	402 049.00	402 049.00	
Autres créances clients	216 690.74	216 690.74	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	120.00	120.00	
Etat et autres collectivités publiques	229 179.00	229 179.00	
Autres			
Charges constatées d'avance	44 831.79	44 831.79	
TOTAL CREANCES	1 630 515.83	937 870.53	692 645.30

ETAT DES DETTES

DETTES	Montant brut 31/12/2025	A un an au plus	D'un an à cinq ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 902 336.01	319 641.24	1 116 273.00	2 466 421.77
Emprunts et dettes financières divers	21 127.27	15 502.27	5 625.00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	273 240.26	273 240.26		
Personnel et comptes rattachés	49 104.91	49 104.91		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	115 121.84	115 121.84		
Etat et autres collectivités publiques	119 958.15	119 958.15		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 717.10	18 717.10		
Autres dettes	27 117.78	27 117.78		
Produits constatés d'avance	161 238.29	161 238.29		
TOTAL DETTES	4 687 961.61	1 099 641.84	1 121 898.00	2 466 421.77

Les emprunts correspondent aux travaux effectués sur les immeubles de "La Couronne", "Castillonnès" et "Lit et Mixe".

Les dettes financières diverses correspondent aux intérêts courus sur emprunts et au solde du prêt consenti sans intérêt par la CAF de Lot et Garonne pour le financement des lodges à Camieta d'un montant de 11 250.00€ à la clôture.

Garanties hors bilan :

Libellé	Capital restant du au 31/12/2025	Garanties
EMPRUNT CDC LES CIGALONS	35 339.49	100 % Conseil Départemental des Landes
EMPRUNT CREDIT FONCIER LES CIGALONS	74 899.06	100 % Conseil Départemental des Landes
EMPRUNT BPO LA COURONNE	310 890.70	50% Conseil Départemental de Lot et Garonne 50% Commune de Boé
PRET CREDIT COOPERATIF LA COURONNE	328 724.39	50% Conseil Départemental de Lot et Garonne 50% Commune de Boé
PRET PLS CREDIT COOPERATIF LA COURONNE	1 001 898.77	50% Conseil Départemental de Lot et Garonne 50% Commune de Boé
PRET BPO LA COURONNE	335 439.06	50% Conseil Départemental de Lot et Garonne 50% Commune de Boé
PRET CREDIT COOPERATIF LA COURONNE	340 721.30	50% Conseil Départemental de Lot et Garonne 50% Commune de Boé
PRET BPO LA COURONNE	1 474 423.24	50% Conseil Départemental de Lot et Garonne 50% Commune de Boé

Apurement des dettes fournisseurs	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Fournisseurs et comptes rattachés	151 146.28 €	5 067.28 €	89 333.88 €	27 692.82 €	273 240.26 €
Fournisseurs d'immobilisations	5 587.12 €	4 987.07 €	- €	8 142.91 €	18 717.10 €

CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Etat des principales charges à payer :

Fournisseurs factures à recevoir	62 817.68 €
Fournisseurs d'immobilisations factures à recevoir	7 235.84 €
Personnel congés à payer	42 396.29 €
Charges sociales sur congés à payer	18 401.85 €
Charges fiscales sur congés à payer	5 172.35 €
Clients avoirs à établir	777.02 €
Charges à payer diverses	3 675.00 €
Intérêts courus sur emprunts	9 877.27 €

Etat des principaux produits à recevoir :

Clients produits à recevoir / factures à établir	66 657.13 €
Fournisseurs avoirs à recevoir	
Personnel produits à recevoir	
Organismes sociaux produits à recevoir	
Organismes fiscaux produits à recevoir	
Produits à recevoir divers	24 035.32 €
Subvention à recevoir	225 999.00 €
Intérêts courus sur obligations	

EFFECTIF MOYEN (Equivalent temps plein)

Effectif moyen	2025	2024
Cadres et assimilés	8	8
Non Cadre	44.02	48.92

PRECISIONS SUR L'ACTIVITE IMMOBILIERE FISCALISEE

La Ligue de l'Enseignement Fédération des Œuvres Laïques ayant acquis des bâtiments à destination de ses activités d'éducation spécialisée, a mis ces derniers, à la disposition de l'ALGEEI, à la création de cette association, moyennant une facturation de loyers dont les montants ont été fixés en liaison avec les financeurs.

Aujourd'hui, les établissements concernés sont :

- Le Foyer Les Cigalons à Lit et Mixe
- Le CMPP - CAMPS à Villeneuve sur Lot
- Le Foyer de vie La Couronne à Boé
- Le Foyer Occupationnel La Ferrette à Castillonnès

Depuis septembre 2013, l'immeuble situé 37 rue de la masse à Agen fait également l'objet d'une location.

Ainsi pour 2025, ces opérations représentaient :

Loyers facturés	1 182 884.16€
Résultat de l'activité avant impôt sur les sociétés	466 237.90€
Montant de l'impôt sur les sociétés	111 897.00€
Résultat net	354 340.90€

PRECISIONS CONCERNANT LES PRODUCTIONS VENDUES - SERVICES

	2025	2024
PRODUITS DES SEJOURS	2 432 587.62€	2 360 462.06€
PRODUITS DES FORMATIONS	139 826.03€	203 855.78€
LOCATIONS IMMOBILIERES	1 217 237.46€	1 216 197.75€
TRANSPORTS DES TIERS	172 822.21€	191 300.29€
DIVERS	444 627.40€	29 149.26€
TOTAL	4 407 100.72€	4 000 965.14€

PRECISIONS CONCERNANT LES SUBVENTIONS

Nature	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		166 914.00€	147 257.54€	98 795.53€	246 888.00€	659 855.07€
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement					450 000.00€	450 000.00€
TOTAL		166 914.00€	147 257.54€	98 795.53€	696 888.00€	1 109 855.07€

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFER TS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont rembourse ments		Montant global	Dont fonds dédiés correspond ant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	39 750.00 €	17 000.00€	8 047.00€	4 520.00€	3 750.00€	40 433.00 €	
Contributions financières d'autres organismes	4 000.00€	2 000.00€	885.00€			5 115.00€	
Ressources liées à la générosité du public							
Total	43 750.00 €	19 000.00€	8 932.00€	4 520.00€	3 750.00€	45 548.00 €	

Subventions du DSDEN 47, Conseil Départemental de Lot et Garonne, CAF 47 et MSA 24/47 destinées au financement de bourses aux projets jeunesse dans le cadre du projet départemental « Projets jeunes » et don reçu d'une entreprise pour l'attribution d'aides aux départs vacances enfants pour les familles rencontrant des difficultés financières.

PRECISIONS SUR LES COTISATIONS

Les cotisations (Affiliations et adhésions) reçues et à reverser au titre de la période allant du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 ont été exclues des charges et des produits de l'exercice et comptabilisées en charges et produits constatés d'avance. Ainsi, les cotisations rattachables à l'exercice sont celles reçues ou reversées au titre de la période allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

PRECISIONS SUR LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE

Les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de l'association se sont élevés à 179 826.97€ et les avantages en nature consentis à ces mêmes personnes se sont élevés à 7 001.16€.

PRECISIONS SUR LES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2025, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 du code du commerce s'élèvent à 17 550.00€.

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'association a estimé à 2 220 heures le temps consacré par les bénévoles de l'activité Lire et Faire Lire pour leurs interventions dans les écoles, crèches ou centres de loisirs.

Elle estime un taux horaire moyen à 16.35€.

En l'absence de données de valorisation de mise à disposition de locaux par les collectivités ou partenaires associatifs dans le cadre d'accueil de manifestations ou activités, les sommes correspondantes n'ont pas été comptabilisées.

Locaux concernés : Salle au sein des écoles Paul Langevin et Paul Bert à Agen pour notre activité d'accompagnement à la scolarité.

Salle Centre social quartier Montanou et quartier Tapie pour notre activité de cours sociolinguistique.

PRECISIONS CONCERNANT LES ASSOCIATIONS LIEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE LOT ET GARONNE

UFOLEP LOT ET GARONNE

	2025	2024
FONDS PROPRES	259 938.66€	239 356.62€
Dont RESULTAT DE L'EXERCICE	21 882.04€	39938.55€
PRODUITS D'EXPLOITATION	355 783.87€	309 941.08€

USEP LOT ET GARONNE

	2025	2024
FONDS PROPRES	68 868.85€	71 236.83€
Dont RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 367.98€	- 7 375.03€
PRODUITS D'EXPLOITATION	154 065.60€	150 903.41€

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis	Montant des engagements donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
			Brute	Nette						
Filiales et participations										
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par l'association)										
. SCI Immolaïques	-11 224.04	99.90	999.00	999.00	459 000.85	0.00	0.00	0.00	0.00	
A. Total des filiales			999.00	999.00	459 000.85	0.00		0.00	0.00	
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par l'association)										
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
B. Total des participations			0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	
C. Total des filiales et des participations (A + B)			999.00	999.00	459 000.85	0.00			0.00	